

Le Divorce et le Remariage (2/2)



Lecture : 1 Cor. 7 : 1-16.

Avant d'aller plus loin, je voudrai clarifier une chose. Il s'agit de l'exception donnée par notre Seigneur concernant le divorce. **Mat. 5 : 32** et **19 : 9**, nous rapportent cette exception : **"sauf pour cause d'infidélité..."** V. Second

L'infidélité : Puisqu'il s'agit de l'exception donnée par le Seigneur pour le divorce, il est important que nous comprenions, ou que nous ayons une petite idée de ce que signifie ce mot :

Voici quelques traductions différentes :

- Version **King James (KJF)** : "si ce n'est pour cause de fornication..."
- Version **Chouraqui (Chou)** : "sauf à propos de sexe..."
- Version **Crampon (Cram)** : "hors le cas d'impudicité..."
- Version **Martin** : "si ce n'est pour cause d'adultère..."
- Version **TOB** : "sauf en cas d'union illégale..."

- Version **Parole Vivante** : "sauf en cas d'immoralité sexuelle..."
- Version **Jérusalem** : "hormis le cas de prostitution..."

Le mot grec qui a été traduit si différemment dans ces versions par, fornication, sexe, impudicité, adultère, union illégale, immoralité sexuelle et prostitution, c'est le mot : pornéia et ses dérivés. Ce mot se trouve 25 fois dans le Nouveau Testament et ses dérivés 31 fois. Voici quelques-uns des passages avec les références et comment il a été traduit ; Le mot pornéia sera mis en évidence pour que vous le reconnaissiez :

- "Car c'est du cœur que viennent les mauvaises pensées, les meurtres, les adultères, **les impudicités**, les vols, les faux témoignages, les calomnies." **Mat. 15 : 19**
- " On entend dire généralement qu'il y a parmi vous de **l'impudicité**, et une **impudicité** telle qu'elle ne se rencontre pas même chez les païens; c'est au point que l'un de vous a la femme de son père". **1 Cor. 5 : 1**
- "Toutefois, pour éviter **l'impudicité**, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari." **1 Cor. 7 : 2**
- " Ne nous livrons point à **l'impudicité**, comme quelques-uns d'eux s'y livrèrent," **1 Cor. 10 : 8**
- "Sodome et Gomorrhe et les villes voisines, qui se livrèrent comme eux à **l'impudicité** et à des vices contre nature," **Jude 1 : 7**

Les dérivés sont : porneuo = se prostituer. porné = prostituée. pornos= celui qui se prostitue. Le contexte de certains passages nous montrent qu'il s'agit : d'inceste, de sodomie (prostitution masculine), d'adultère.

L'adultère a le sens restreint de, relation illégitime entre maris et femmes.

Tandis que le mot pornéia, a un sens étendu. **Adultère, inceste, sodomie, prostitution, lesbianisme, toute espèce d'impureté et de relations interdites.**

1 –Situation des Corinthiens :

a / - En ce temps-là, le divorce était rare dans les communautés Juives, mais dans ces grandes cités grecques, telles que Athènes et Corinth, ainsi que les villes Romaines, le divorce était chose fréquente. Même les femmes pouvaient divorcer et cela se faisait assez facilement.

Ainsi Paul est confronté à une situation assez semblable à celle que nous connaissons dans nos pays modernes.

b / - Paul a bien compris les pressions qui conduisaient à la rupture, il sait que dans le monde alentour, le divorce était chose commune, et que les chrétiens

étaient tentés par cette voie facile pour se sortir d'un mariage en difficulté.

c / - Ce sont les Corinthiens eux-mêmes qui ont écrit à Paul lui demandant des directives sur certains sujets : "**Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, je pense...**" C'est donc en réponse à leur demande que Paul écrit ces recommandations.

Il commence par une parole sur le mariage en général :

2 – Paul donne la position fondamentale des Écritures sur le mariage :

a / - "A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie point sa femme." **1 Cor. 7 : 10**

Il y a deux groupes distincts à Corinth qui ont besoin de conseils concernant le chrétien et le divorce :

- Les couples chrétiens, c'est à dire que les deux, le mari et la femme, sont des croyants en Jésus-Christ.
- Les mariages mixtes, où l'un des deux partenaires est venu à la foi en Christ après avoir été marié.

b / - Paul va d'abord s'adresser aux couples chrétiens. La position des Écritures est que le mariage est pour la vie.

L'intention de Dieu en instituant le mariage, c'est qu'un homme et une femme vivent ensemble, selon le vœu du mariage, **pour le meilleur et pour le pire, jusqu'à ce que la mort nous sépare.**

c / - L'épouse ne doit pas quitter son mari, aussi difficile que soit la situation. Le mari ne doit pas divorcer d'avec son épouse même si cela semble irréconciliable et incompatible.

d / - Ce texte est clair. Et Paul a soin de dire que c'est là le commandement du Seigneur : "**j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur...**" et il va rappeler les paroles du Seigneur sur le divorce, ces paroles qui nous sont rapportées dans **Mat. 5 : 31, 19 : 3, Marc 10** et **Luc 16 : 18**

Ce sont les deux textes de Mathieu qui nous rapportent l'exception : "Sauf pour cause de pornéa..."

e / - Attention à la propre justice : Des gens qui disent, "**Moi j'ai toujours été**

fidèle à ma femme ou à mon mari. Je n'ai jamais commis adultère !" Peut-être pas physiquement, mais Jésus dit, **"Quiconque regarde une femme avec convoitise, a déjà commis adultère avec elle dans son cœur..." Mat. 5 : 27**

f / - Le Seigneur révèle aussi à certains qui croyaient ne pas être coupables, parce qu'on leur avait accordé le divorce, qu'ils avaient commis adultère en ayant épousé une femme répudiée, sans motifs valables ! "Quiconque épouse une femme répudiée par son mari commet un adultère." (C'est à dire, une femme qui a été répudiée en dehors du motif énoncé par Jésus.)

g / - Je ne crois pas me tromper en disant que : **"Si quelqu'un se marie avec une personne ayant divorcée pour le bon motif, c'est à dire, pour cause de pornéia, cette personne ne commet pas adultère."** Sinon, les paroles de Jésus n'ont pas de sens.

• Il dit : **"Quiconque épouse une femme répudiée commet adultère, sauf si le mariage a été rompu pour cause de pornéia." Mat. 19 : 9**

Dans ce cas-là il n'y a pas adultère. L'adultère a déjà été commis par l'autre partenaire en se livrant à l'impudicité.

3 – Y a-t-il des cas où des époux peuvent se séparer ?

a / - "A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie point sa femme."

- Même dans un mariage entre chrétiens, à cause de la dureté du cœur, la situation peut devenir si difficile, qu'il n'y a qu'un moyen, la séparation momentanée.
- Cette séparation peut provoquer une prise de conscience et ramener le conjoint à la raison.

b / - Le cas ici n'est pas l'infidélité conjugale, le pornéia.

Il se peut que ce soit la violence, mettant en danger le foyer. Quand vous avez devant vous une femme avec les yeux noirs et enflés, au point qu'elle ne peut les ouvrir, avec des coups sur tout le corps parce que le mari l'a roué de coups, il n'y a aucune raison pour que cette femme continue de vivre dans de telles conditions. Si vous pensez qu'elle doit rester au risque qu'il lui arrive pire, alors je vous propose de prendre sa place et subir ses outrages.

c / - Paul ne traite pas ici du cas d'adultère, donc les dispositions exceptionnelles ne s'appliquent pas ici.

Le principe est clair : "que la femme ne se sépare point de son mari si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie point sa femme."

d / - Paul connaît très bien les paroles de Jésus quand il a dit : **"Excepté pour cause de pornéïa..."** Mais ici, il ne traite pas de ce cas-là ! Il n'y a pas eu infidélité sexuelle. **Le mariage n'est pas dissout...**

- Si la femme est séparée et que la situation ne lui permet pas de revenir, **elle demeure sans se marier.**
- Si elle est séparée et que la situation le lui permet, elle revient vers son mari.
- Sinon, **"que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint !"**

e / - Le point de vue moderne qui voit le divorce comme une échappatoire parce que nous n'aimons pas la façon dont les choses se passent, est absolument contraire à l'Écriture. Les époux ne doivent pas excuser la dureté de leur cœur, et dire, **je suis comme ça !** Ils doivent apprendre avec l'aide du Seigneur, à s'aimer l'un l'autre. **N'est-ce pas à cela que l'on reconnaît les vrais disciples ?**

4 – Paul traite ensuite le cas des couples mixtes :

a / - Voilà une ordonnance que notre Seigneur n'a pas donné durant son passage sur terre ; Mais il a chargé les apôtres de parler de sa part. C'est donc la Parole de Dieu que Paul nous donne ici :

- "Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints. Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme?"

1 Cor. 7 : 12

b / - Il est clair que le mariage n'est pas que pour les chrétiens. Tous les mariages sont valables sur toute la terre. C'est à la race humaine que Dieu a donné le mariage, et tous les mariages sont valides.

Si vous étiez mariés avant de devenir chrétien, votre conversion ne change pas votre mariage.

c / - Il est possible qu'à Corinth, certains chrétiens se demandaient si le fait d'avoir des relations avec un conjoint non-croyant, n'était pas un acte qui souille le croyant ?

- **Au contraire, dit l'apôtre Paul. Au lieu que le croyant soit souillé, c'est l'opposé qui se produit. C'est l'incroyant qui est sanctifié et les enfants sont bénis !**
- **Non ! Paul ne dit pas que le conjoint non-croyant est sauvé. Ni les enfants. Mais le croyant apporte par la présence du Seigneur, une odeur de vie dans son foyer.**
- **Laban était bénie à cause de Jacob. La maison de Potiphar à cause de Joseph.**

d / - Il y a parmi nous plusieurs personnes dont le conjoint n'est pas converti. Certains croyants, par leur témoignage ont pu amener leurs enfants à la conversion, mais le conjoint résiste toujours...

Mais, dit Paul, " Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point; et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari."

e / - Il n'est pas question de mariage avec un non-croyant contracté APRES la conversion. Plus loin Paul exprime la pensée divine du mariage d'un chrétien : "**seulement, que ce soit dans le Seigneur." V. 39.** Aussi : "**Ne vous mettez pas avec les infidèles sous un joug étranger." 2 Cor. 6 : 14**

5 – Le croyant ne doit jamais prendre d'initiative contraire à la volonté de Dieu :

a / - " que la femme croyante ne répudie point son mari non-croyant. Et que le mari croyant ne répudie point sa femme non-croyante..."

C'est au croyant que Paul s'adresse. C'est le croyant qui est sous la loi de Christ.

b / - Seulement, il faut tenir compte de la volonté du **non-croyant**. Paul dit, "**et qu'il consente à habiter avec elle... et qu'elle consente à habiter avec lui...**"

En effet, la possibilité demeure que le non-croyant ne consente pas. **Le croyant est appelé à faire des progrès, le non-croyant va observer ce changement. Un appel puissant va se faire sentir chez lui. Il peut en prendre son parti et rester comme il est, et le croyant va, sans obstacle marcher selon sa foi. Ou alors, le non-croyant va manifester son désaccord dans le domaine religieux, et ne voudra pas continuer dans cette situation.**

c / - Alors, dit Paul : " Si **le non-croyant se sépare, qu'il se sépare**; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là."

- **"Qu'il se sépare !!!" Le croyant n'est plus lié dans ce cas-là !**
- **Le croyant est libre !**

d / - Il est évident que c'est la séparation de corps qui est impliquée, et que le conjoint délaissé est affranchi de toute obligation conjugale envers le conjoint qui l'a abandonné.

Le verbe : "N'est pas lié." Vient du mot esclave. Il pourrait être traduit, n'est plus asservi ! N'a plus de lien !

e / - Est-ce qu'il s'agit de la rupture des liens du mariage ? Le croyant a-t-il donc le droit de se remarier ? Ce texte donne-t-il au croyant le droit de divorcer et donc de se remarier ?

6 – Le débat continue :

a / - Tous les commentaires que j'ai lu, soutiennent que oui. Le croyant n'est plus lié. Il a le droit de divorcer et donc de se remarier. **Voir l'excellent ouvrage de John Murray : Le divorce : Les données bibliques.** Aux éditions Sator.

b / - Paul traite d'abandon délibéré **par le non-croyant**. Il interdit expressément au croyant toute séparation ou toute répudiation. Une telle initiative ne peut jamais revenir au chrétien.

Il n'est même pas autorisé **à pousser le non-croyant dans cette voie.**

- **Il ne doit pas rendre la vie si insupportable à son conjoint que celui-ci soit obligé ou tenté de partir !!!**

c / - Il est entendu que la séparation ne peut être envisagée que comme conséquence d'un conflit aigu entre la foi chrétienne et son contraire.

" Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous étiez du

monde, le monde aimerait ce qui est à lui; mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, à cause de cela le monde vous hait." Jean 15 : 18

7 – Conclusion :

- Notre Seigneur nous donne UN seul motif de divorce lié à l'immoralité sexuelle :
" Celui qui répudie sa femme, sauf pour infidélité, (Immoralité sexuelle) et qui en épouse une autre, commet un adultère."
- L'apôtre Paul nous en donne un deuxième lié à l'abandon du non-croyant :
" Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix."

Pierre Segura

[S'ABONNER](#)

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



181 PARTAGES